



Déclaration préalable CTU Plénier et public du 30 septembre 2021

Monsieur le président,
Cher(e)s Collègues,

Le télétravail

D'un nouveau mode de travail qui devait trouver sa place à VNF, pour lequel les personnels ont su démontrer leur capacité à s'adapter pendant plus d'un an, vous avez réussi à en faire un sujet de tension, d'incompréhension en passant des consignes jamais présentées ni concertées avec les personnels ou leurs représentants et qui sont en plus contraires à votre propre instruction !

La direction se cache derrière la hiérarchie de proximité pour faire appliquer ces consignes opaques et les managers N+1 doivent essayer les plâtres faute d'une communication et d'une position claire de la direction.

La direction indique que c'est transitoire jusqu'à la fin d'année pour recréer un collectif de travail. Outre le fait que c'est l'inverse qui se produit, que cette méthode écœure les personnels de toute catégorie, pourquoi si elles sont conformes à votre instruction et en accord avec la hiérarchie N+1, ne pas accepter les demandes des personnels tout en précisant qu'elles prendront pleinement effet dès le 1^{er} janvier 2022 ? Pourquoi imposer à nombre d'entre eux, de faire une demande conforme à vos exigences et non à leurs attentes ?

Nous dénonçons ouvertement la non application de l'instruction par la direction alors même qu'elle avait été très largement concertée avec les organisations syndicales !
Nous dénonçons le climat délétère que la direction suscite par de telles méthodes !

Nous demandons la stricte application de l'instruction et prévenons une nouvelle fois la direction sur le fait que les négociations qui doivent débiter au mois d'octobre pour basculer d'une instruction télétravail à un accord collectif, n'ont pas vocation à être purement formelles. Il conviendra donc de respecter l'accord et l'esprit dans lequel il aura été négocié et non le réinterpréter à votre sauce, une fois la négociation terminée !

Le passage des corps techniques au RIFSEEP

Là encore, des annonces ont été faites et **nous demandons l'organisation dans les meilleurs délais d'une réunion de concertation sur les modalités d'intégration des corps techniques dans le RIFSEEP.** De par les spécificités de VNF, cette réunion est primordiale à l'instar de ce qui a pu être fait pour les autres corps en son temps.

Sur ce point également nous demandons de la transparence et de la visibilité !

Les OPA

Depuis quelque temps nous sommes alertés par nos collègues OPA en directions territoriales. En effet, certaines DT ont des velléités de réécriture ou de corrections des textes ministériels qui régissent le corps des OPA. Il est même demandé à certains des collègues des CCOPA de rendre un avis sur des

notes de pesage ou d'organisation pour réinterpréter les textes statutaires afin de limiter le déroulement de carrières des OPA alors que la grille statutaire est déjà clairement établie.

Nous souhaitons que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour du prochain CTU public. Vous aurez ainsi toute latitude pour nous expliquer votre vision de l'avenir des OPA à VNF, ce que nous ne manquerons pas de relayer à nos collègues.

LA CERISE SUR LE GATEAU : « création d'un corps des PETPE propre à VNF »

Sans en avoir aucunement connaissance avant, ni par le biais des réunions avec le DG, ni par les multiples réunions avec la DRHM, nous avons découvert dans les documents transmis par le MTE dans le cadre d'une réunion sur la revue des missions du programme 203 « Infrastructures et services de transports » initialement programmée ce lundi 27 septembre, les quelques lignes suivantes :

Projet de modernisation de VNF 2020-2030

Voies navigables de France porte, sur 2020-2030, un ambitieux projet de modernisation et d'industrialisation. Les investissements prévus sont corrélés à une revue des missions liées à la maintenance et à l'exploitation du réseau de voies navigables fluviales, dans un contexte de réduction d'effectifs.

Ce projet qui prévoit l'automatisation des process et des outils impactera les organisations de travail des personnels d'exploitation (PETPE) en poste à VNF, leurs missions et la manière de les exécuter.

Afin de donner plus d'autonomie de l'établissement dans la mise en œuvre du point de vue RH et en cohérence avec ce projet industriel de VNF, il est prévu de créer un corps des PETPE propre à l'établissement à partir des membres du corps des PETPE exerçant à VNF, permettant la reconnaissance des missions remplies.

Nul doute que ce projet a été impulsé et porté par la direction de VNF. Il est donc légitime de s'interroger sur l'opacité volontairement entretenue par la direction vis-à-vis des personnels et de leurs représentants.

- Pourquoi ne pas en avoir parlé avant de saisir la DGAFP ?
- Pourquoi ne pas avoir présenté, en amont de cette réunion ministérielle, vos intentions, votre projet et vos attentes sur le devenir des personnels d'exploitation de VNF?

« Ce projet qui prévoit l'automatisation des process et des outils impactera les organisations de travail des personnels d'exploitation (PETPE) en poste à VNF, leurs missions et la manière de les exécuter. »

- Trouvez-vous cela suffisamment neutre pour qu'il ne vaille pas la peine d'en parler avant ?
- Alors que vous disiez vouloir combattre les baisses d'effectifs fixées dans le COP notamment dans le cadre des clauses de revoyure dont la première est programmée en 2023, devons-nous comprendre que vous y renoncez (si toutefois vous y avez réellement cru un jour) et que votre projet repose avant tout sur cet objectif de réduction ?

Par un extrême hasard, alors que la réunion ministérielle du 27 septembre a été reportée à la demande d'une organisation syndicale, nous avons reçu une invitation mardi après-midi dernier de la DRH pour échanger le 8 octobre sur « des évolutions statutaires relatives aux PETPE ». Bien entendu, nous n'avons surtout reçu aucun document afin que la direction puisse se garantir le fait que nous ne puissions pas nous concerter ni interroger notre base sur ces potentielles évolutions.

- Trouvez-vous là encore la méthode normale ?
- La DGAFP, la DGITM, le MTE n'ont eu droit à aucun document de leur côté ?

Les personnels concernés et leurs représentants sont une nouvelle fois les derniers informés et les premiers impactés !

- Force est de constater que vous n'avez aucun respect pour les personnels et leurs représentants !
- Force est de constater que vous n'attachez aucune importance au dialogue social ni aucun respect pour celui-ci !
- Force est de constater, car votre méthode en dit long, que vous comptez conduire votre projet au forceps et qu'il s'agira de suivre vos décisions et votre cadence sans dire un mot !

Nous vous demandons d'ores et déjà de nous transmettre tous les documents portant sur ce projet !

Pour rappel, nous dénonçons depuis des années la faiblesse du taux pro/pro qui ne permet plus d'assurer un déroulé de carrière acceptable pour le corps des PETPE et qu'à ce jour, nous n'avons aucune confirmation des annonces faites par Madame la Ministre de la transformation et de la fonction publique dans le cadre de « la Conférence sur les Perspectives Salariales 2022 ».

Certains agents s'interrogent sur leur déroulé de carrière, sur leur possibilité de passer un concours au titre de 2022, sur la date de leur départ en retraite, le tout étant subordonné à certaines de ces annonces. D'ailleurs nos interrogations sur l'évolution des taux pro/pro ne se limitent pas au seul corps des PETPE et nous voudrions une visibilité globale pour l'ensemble des corps.

De nombreuses questions nous parviennent des agents qui s'interrogent sur les échéances calendaires pour les concours et les promotions et nous avons besoin de réponses claires.

Mais en lieu et place, nous découvrons ce projet de réforme statutaire dont vous n'avez même jamais évoqué l'idée...

En conclusion, la façon de faire de la direction conduit à :

- Une colère et une incompréhension de plus en plus forte des personnels,
- Des boycotts d'instances locales ou nationales qui se multiplient au risque de se généraliser et de conduire à un blocage généralisé,
- Une perte de confiance des représentants des personnels

Nous sommes désormais loin de l'appel à la cohésion, à la solidarité et à la mobilisation fait pendant la crise sanitaire et auquel tous les personnels avaient une nouvelle fois su répondre présents à la demande de la direction générale.

Dans ces conditions, les élus de la CFDT-VNF ne siégeront pas au CTU plénier et au CTU public de ce jour. Nous saturons de l'instrumentalisation que vous faites des instances représentatives du personnel et vous invitons à repenser totalement votre façon de faire.

Une nouvelle fois, nous vous rappelons que ce n'est pas les CODIR et encore moins le COMEX qui parviendront, seuls, à changer VNF. Pour y arriver, il vous faut convaincre, faire adhérer et donner des perspectives aux personnels et inutile de vous dire qu'à ce jour, c'est tout l'inverse !

Les élus CFDT-VNF
au CTU Plénier et
au CTU Public